





11e CONCOURS ECUREUIL ASSOCIATION

Bénévolat à l'Honneur

plus de100.000 € de prix*



** Total des prix offerts par le Groupe Caisse d'Epargne et ses partenaires*

Du 15 Juin au 15 Septembre 2004

DOSSIER DE PARTICIPATION



Règlement du 11e Concours Ecureuil Association
" Bénévolat à l'Honneur "

Article 1 :
Le Groupe Caisse d'Epargne et ses partenaires organisent du 15 juin 2004 au 15 septembre 2004 le 11e Concours Ecureuil Association ayant pour thème le bénévolat.

Article 2 :
Ce Concours est ouvert exclusivement aux associations, coopératives, mutuelles, comités d'entreprises ayant été déclarés avant le 1er septembre 2003, ci-après désignés sous le seul nom d' "association". Ces associations peuvent être clientes ou non de la Caisse d'Epargne.

Article 3 :
Ce Concours a pour objectif de distinguer **des réalisations associatives exemplaires mises en place depuis au moins un an (septembre 2003)**, et qui témoignent de l'importance de l'engagement bénévole dans la société civile. Le Concours ne récompense pas les projets futurs.
Les principaux critères de choix reposent sur la capacité des organismes à :
- répondre à des besoins d'intérêt général,
- être en croissance (augmentation significative du nombre de bénévoles et d'adhérents),
- atteindre un objectif clairement identifié et correspondre à une catégorie de prix,
- émettre une communication de qualité et transparente.

Ce Concours est doté de plus de 100 000 € de prix répartis entre 16 prix nationaux et des prix régionaux.

La répartition des jurys s'organise selon deux niveaux :
1) Les jurys organisés par les Caisses d'Epargne participantes décernent des prix régionaux.
2) Une sélection concourt devant le jury national.

Le Jury national décerne plusieurs catégories de prix:

<u>**5 Prix Nationaux Caisse d'Epargne d'un montant de 5000 € chacun :**</u>
1 Prix du "Jeune Bénévole" destiné à récompenser une association dont les bénévoles ont une moyenne d'âge inférieure à 27 ans et dont l'initiative est exemplaire.
1 Prix du "Bénévole Retraité" destiné à récompenser une association dont les bénévoles sont des retraités et dont l'initiative est exemplaire.
1 Prix "Tutelle" destiné à récompenser l'association dont les bénévoles ont une activité remarquable en direction des majeurs protégés.
1 Prix "Développement" destiné à récompenser une association dont le nombre de bénévoles s'est notablement accru en l'espace d'un an et dont l'initiative est exemplaire.
1 Prix de "L'Ouverture Sociale" destiné à récompenser une association dont le conseil d'administration réunit des personnes issues de tous milieux sociaux et dont l'initiative est exemplaire.

<u>**11 prix partenaires nationaux :**</u>
3 Prix "Giacinto Accornero" Fondation de France d'un montant de 5000 € chacun :
Les prix récompensent des actions d'associations dont les bénévoles font preuve de dévouement et de courage.
Prix "Santé Mentale" Fédération Croix Marine d'un montant de 1000 € :
Le prix récompense une association dont les bénévoles mènent une action marquante dans le domaine de la santé mentale.
Prix "Prévention Santé" Mutuelle Nationale des Caisses d'Epargne (MNCE) d'un montant de 1000 € :
Le prix récompense une association dont les bénévoles mènent une action exemplaire dans le domaine de la prévention santé.
Prix "*Transparence* Financière" KPMG d'un montant de 1000 € :
Le prix récompense l'association dont la communication financière est exemplaire.
Prix "Communication " Association Mode d'emploi d'un montant de 1000 € :
Le prix récompense une association dont les bénévoles mènent une action exemplaire dans le domaine de la communication.
Prix "Nouvelles Technologies" Net NG d'un montant de 1000 € :
Le prix récompense une association dont les bénévoles mènent une initiative exemplaire dans le domaine des nouvelles technologies.
Prix "Europe" Welcomeurope d'un montant de 1000 € :
Le prix récompense une association dont les bénévoles mènent une initiative originale dans le cadre européen.
Prix "Management des ressources bénévoles" Juris Associations d'un montant de 1000 € :
Le prix récompense l'association dont la gestion des ressources bénévoles est exemplaire.
Prix "Loisirs" ANCV (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances) d'un montant de 1000 € :
Le prix récompense une association dont les bénévoles mènent une initiative exemplaire dans le domaine des loisirs ou du tourisme.

Article 4
Les dossiers de candidature sont à retirer à partir du 15 juin 2004 dans les agences Caisse d'Epargne ou à télécharger sur www.caisse-epargne.fr ou associatis .com.
Le dossier du Concours doit comporter obligatoirement :
- la fiche signalétique
- une description complète de l'engagement des bénévoles de l'association, en relation avec la catégorie de prix pour laquelle l'association concourt. Cette description pourra être accompagnée de tout document utile à l'information du jury.
- un document financier annuel certifié
- un document (activités et comptes) prévisionnel pour l'exercice en cours.
Tout dossier incomplet sera considéré comme nul. Les documents fournis dans les dossiers ne seront pas retournés.

Article 5 :
Les dossiers de candidature devront être placés sous enveloppe portant la mention 11e Concours Ecureuil Association. Ils devront parvenir aux Conseillers Association des Caisses d'Epargne avant le 15 septembre 2004, date limite de dépôt. Tout dossier reçu après cette date ne pourra pas être pris en compte.

Article 6 :
Le choix des nominés et des lauréats sera réalisé par les jurys régionaux et par un jury national. Ces jurys sont constitués de personnalités et de représentants des organismes du secteur de l'Economie Sociale et des Caisses d'Epargne.
Les jurys se réuniront fin 2004.
Les prix nationaux seront remis personnellement aux lauréats lors d'une journée de remise des prix qui aura lieu à Paris en décembre 2004.

ARTICLE 7 :
Les prix offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. L'utilisation des prix remis devra être conforme à l'objet social de l'organisme lauréat.

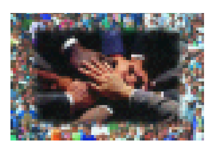
ARTICLE 8 :
Les lauréats régionaux et nationaux autorisent le groupe Caisse d'Epargne à utiliser leur nom (nom de l'organisme, nom du président), leurs réalisations (telles qu'elles sont décrites dans leur dossier) ainsi que tous documents iconographiques et photos pour toute action publi-promotionnelle (relations publiques, relations presse,...) qui pourrait être liée à ce concours.

ARTICLE 9 :
La participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

ARTICLE 10 :
La Caisse Nationale des Caisses d'Epargne se réserve le droit de modifier le présent règlement si les circonstances l'y contraignent.

ARTICLE 11 :
Le présent règlement est déposé en l'étude de Maître AGNUS, huissier de justice, 11 Quai Anatole France 75007 Paris.
Il est reproduit sur le dossier de candidature.





Fiche signalétique de l'organisme destinée au jury

Cette fiche confidentielle est à remplir et à retourner au conseiller Association de votre Caisse d'Epargne au plus tard ***le 15 septembre 2004.***

▶ Nom de l'organisme participant au concours : ....
....
Adresse : ....
....
Code Postal : .... Ville : ....
Tél. : .... Fax : .... e-mail : ....

▶Forme juridique : ....Date de création : ....
▶ Coordonnées des membres du bureau (Nom, adresse, tél. et e-mail):
....
....
....
....
....
....

▶ Fédération ou réseau national ou régional de rattachement (s'il y a lieu) : ....
....
▶ Objet de l'association et couverture géographique : ....
....
....
....
▶ Nombre de bénévoles : ....

▶ Nombre d'adhérents: .... Total du bilan: ....
▶ Nombre de salariés : .... Total du compte de résultats 2003: ....
Budget prévisionnel 2004: ....

L'organisme bénéficie, au titre de l'action présentée au concours, de :
(préciser la nature et le montant)

- subvention (s) : ....
  ....
- autre (s) aide (s) ....
  ....

▶ Vous joindrez à cette fiche un descriptif plus complet de votre action, ainsi que tous les documents ou photocopies de documents susceptibles d'éclairer le jury (notamment des articles de presse). Merci de fournir les copies des documents financiers des deux dernières années et des documents prévisionnels de l'année en cours.

Les documents joints ne seront pas retournés.

En vous basant sur l'article 3 du règlement du Concours, précisez la ou les catégories de prix dans lesquelles vous souhaitez concourir (2 au maximum : par exemple, prix "Transparence Financière" KPMG et Prix "Jeune Bénévole" Caisse d'Epargne) :

1er choix:..2ème choix:..

Expliquez en quelques lignes en quoi l'action menée par votre association correspond aux critères du (ou des) prix pour le(s)quel(s) vous concourez. Précisez la spécificité de l'engagement de vos bénévoles (n'hésitez pas à fournir en annexe tous les documents éclairant votre participation à telle ou telle catégorie de prix).

....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....

Jury National *

Président : Jean Bastide, président de France Bénévolat, membre du Conseil Economique et Social.

Membres : Fondation de France, Alternatives Economiques, ANCV, Association des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales, Association d'Economie Financière, Association Mode d'Emploi, Groupe Chèque Déjeuner, DIES (Délégation Interministérielle à l'Economie Sociale), ECAS (Bruxelles), Espace Social Européen, Fédération Croix Marine, Fédération GAP UNETA, Fiduciaire de la Tour, FNADEPA, FNOGEC, Fondation Caisse d'Epargne, Fonds France Active, France Bleu, INSERM-Université Paris 1, Journal de l'Action Sociale, Journal Jassoce, Juris Associations, KPMG, La Ligue de l'Enseignement, La Péniche, Le Monde Initiatives, Lettre de l'Economie Sociale, Loi 1901.com, mutuelle MNCE, NET NG, Que Choisir, Revue Réadaptation, Secours Populaire, SNAPEI, UNAF, UNAPEI, UNASSAD, UNAT, UNIOPSS, UNOGEP, Welcomeurope, Francine Bavay (vice-présidente du Conseil régional Ile-de-France), Jean-Luc Gaudin, Benoît Granger, Michel Grave, Jean-Manuel Kupiec, Jean-Philippe Liard, Emmanuel Moreau, Guy Raffi, 2 lauréats nationaux, 2 Caisses d'Epargne.

*sous réserve de modifications



Corollaire Communication CNCE R.C.S. Paris C 383 608 220 Photos COMSTOCK/GOODSHOOT - 05/0204